

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 MARS

LA TRIPLE ALLIANCE

La triple alliance est-elle ou non renouvelée ? Les signatures sont-elles données ?

Les journaux italiens, entre autres la *Tribuna*, disent oui. Plusieurs journaux français, le *Temps* et la *République* notamment, disent non. D'après ces dernières feuilles, on a négocié, on est près de s'entendre, mais on veut à Berlin et à Vienne connaître auparavant quelle sera la fin du débat qui va s'ouvrir à la Chambre des députés italiens.

Il paraît qu'il y a une incertitude très grande sur la solution de la crise : M. de Robilant n'est pas le moins du monde assuré d'obtenir le blanc-seing qu'il va solliciter.

Quant aux conditions de la triple alliance, on diffère également d'une manière assez singulière.

Les mêmes journaux républicains français s'évertuent à déclarer que si elle est conclue elle n'aura rien d'hostile à la France. Au contraire, les journaux italiens ne se gênent pas pour dire que la France est directement visée dans le traité et qu'il ne s'agit de rien moins que de lui enlever la Tunisie et la province de Constantine.

Aujourd'hui, le *Diritto* assure qu'il s'agit d'un meilleur morceau, Nice, la Savoie, et même une portion de la Provence. Ce qui paraît certain, c'est qu'on nous prendra quelque chose.

Le *Figaro* publie le récit d'une conversation tenue avec un personnage russe. Les observations qu'il contient semblent vouloir répondre à un mot que l'on prête à M. de Lesseps parlant par Berlin et disant : « J'emporte une branche d'olivier. »

Nous citons un extrait du récit d'après lequel le Czar veut la paix et saura la maintenir, le personnage russe est censé tenir le langage suivant :

« Les troubles qui viennent d'éclater ne sont qu'un piège grossier destiné à attirer

l'attention de la Russie du côté des Balkans. Mais je vous le répète, le Czar n'interviendra pas. Il a dit textuellement jeudi dernier, à la personne qui lui apportait de nouvelles propositions allemandes : « Je sais que de Berlin on excite les Bulgares. Je me moque des Bulgares et je ne m'occupe que de Berlin. »

— Alors vous ne croyez pas à un conflit austro-russe ?

« — Non, parce que, je vous le répète, si la Russie entrait en Bulgarie, elle ne le ferait que sur les conseils de l'Allemagne et avec l'approbation de l'Autriche, qui entretrait en Serbie immédiatement. »

« Cette dernière puissance se prépare du reste à agir ; on a à Saint-Petersbourg les plans de concentration de l'armée autrichienne, qui aura 500,000 hommes à la frontière le 15 mars. Mais le Czar ne cédera pas. Il ne veut pas permettre un second écrasement de la France, et tant que M. de Bismarck n'aura pas pu lui prouver que la diplomatie française est tombée dans le piège qu'on lui tend actuellement à Berlin, la Russie n'entrera pas en Bulgarie. »

— Croyez-vous à un conflit franco-allemand ?

« — Il aurait déjà éclaté sans la résistance d'Alexandre III. »

— Croyez-vous que la mort de l'empereur Guillaume apportera un changement à la politique allemande ?

« — Non : elle ne fera qu'accentuer la politique suivie actuellement par l'Allemagne. Les relations avec la Russie et la France seront peut-être plus tendues, mais la guerre n'éclatera pas, je vous le répète, tant que la France saura se garer des amabilités allemandes. »

« Mais sachez bien que la première concession que M. de Bismarck aura l'air de vous faire sera pour votre pays le signal d'une guerre à brève échéance. »

LA RÉGENCE BULGARE

Le bruit a couru, mardi, aux Chambres qu'un petit corps d'armée russe de 40,000

hommes était entré en Bulgarie. Aucune dépêche n'est encore venue confirmer cette rumeur qui avait provoqué une attention non exempte d'inquiétude. Inquiétude assez légitime d'ailleurs.

Il semble qu'en effet le gouvernement de la régence bulgare, nous ne savons sous quelle influence, veuille accumuler défis sur défis à la Russie. Après les jugements très sommaires suivis immédiatement d'exécutions capitales des insurgés de Rouschouk, le gouvernement de la régence fait annoncer très bruyamment à la fois et la mobilisation de ses réserves et la convocation du grand Sobranié. La régence déclare en outre à l'avance, et non moins bruyamment, qu'elle demandera à l'Assemblée nationale carte blanche pour pouvoir rejeter définitivement toute influence russe et mettre fin à la fausse situation dans laquelle, dit-elle, les régents se trouvent vis-à-vis de l'Europe. Ces régents semblent avoir pour but de pousser les choses aux extrêmes. Tous les gens soupçonnés d'être partisans de la Russie sont traqués et poursuivis. Ceux qui se réclament comme sujets russes n'en sont que plus vite expédiés.

Que va produire cette nouvelle attitude ? Provoquera-t-elle, comme le pensent certains journaux étrangers, une explosion générale contre la régence ?

Ou bien le gouvernement russe, de quelque patience qu'il se soit armé, ne sera-t-il pas entraîné à occuper à main armée la Bulgarie par le mouvement d'opinion qui se développe à Petersbourg en faveur des victimes de l'insurrection et peut-être aussi par pression occulte de l'élément allemand qui a son influence en Russie et ne serait peut-être pas fâché d'occuper assez cet empire en Orient pour l'empêcher de trop se mêler des affaires d'Occident ?

Et dans ce cas l'Autriche-Hongrie ne serait-elle pas presque inévitablement amenée à protester également à main armée ? Voici déjà qu'on a annoncé que la régence avait donné à dix officiers autrichiens la haute direction de l'armée bulgare.

On se trouve donc en présence de ces deux hypothèses et malheureusement la dernière semble la plus vraisemblable.

L'émotion qu'avait soulevée mardi, sinon parmi nos gouvernants trop occupés de leurs portefeuilles pour songer à autre chose, du moins dans les centres politiques, l'annonce prématurée d'une entrée des troupes russes en Bulgarie est donc de tous points légitime. L'occupation, c'est le conflit et il y a trop de poudres amassées en Orient comme en Occident pour qu'on n'ait pas tout à redouter de l'effet d'une seule étincelle.

ÉDOUARD GRIMBLOT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Dans les couloirs de la Chambre, les conversations roulent sur la situation ministérielle qui paraît de plus en plus débile. On commente avec animation les articles de la presse opportuniste qui ouvre, d'un commun accord, une campagne anti-ministérielle. Les conclusions du premier-Paris de la *République française* méritent surtout l'attention. Si le ministère était un gouvernement, dit en résumé le moniteur de l'opportunisme, verrions-nous un ministre des finances qui peut impunément ne pas défendre son personnel ; un ministre de la guerre qui peut impunément faire attaquer ses collègues ; un ministre des affaires étrangères qui se prononce contre le Concordat que soutient le président du conseil et blâme la politique coloniale ; un ministre du commerce qu'on présente comme l'ennemi naturel du ministre de l'agriculture.

Il faut avouer que les adversaires de M. Goblet, en train de faire l'essai « du gouvernement par abandon », n'ont pas tout à fait tort dans leurs récriminations.

**

La Chambre a voté un crédit d'un million pour venir en aide aux victimes des tremblements de terre et un crédit de 50,000 francs pour les familles des victimes de la catastrophe de Chateaufort.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

VI

Quelques jours plus tard, M. Renaud installait sa fille à Antibes, dans une villa coquette qui regardait la mer.

Le médecin avait recommandé l'air du Midi. Sans enlever tout espoir de guérison, il n'avait pas laissé ignorer que l'état de santé d'Amélie était fort grave.

Elle était atteinte, selon lui, d'une de ces maladies de langueur, si redoutables aux heures de l'adolescence, contre lesquelles la science se déclare désarmée et que la nature seule peut guérir.

— Des soins, des ménagements, des distractions, avait ordonné le docteur. Un déplacement immédiat surtout.

Agésilas Renaud avait, ponctuellement obéi aux ordres de la Faculté.

Le pauvre père espérait que le climat tempéré des bords de la Méditerranée, que les émanations balsamiques des orangers, des citronniers, des amandiers qui entouraient sa nouvelle demeure,

que la vue du ciel toujours bleu, des plantes toujours fleuries et du panorama changeant de la mer rendraient à sa fille un peu de santé.

Renaud n'était plus le bonhomme à demi-grotesque que nous avons vu à Montreuil, aux prises avec l'ex-ami Montcornet. L'amour paternel l'avait comme transformé.

Son procès commencé, sa maison indivise, ses espaliers délaissés, sa médaille d'honneur, son fidèle Rigobert, et Montcornet lui-même, qu'était-ce que tout cela ? Il s'en souciait bien, vraiment ! Est-ce que rien de tout cela existait ? Allons donc !

Il n'y avait au monde que sa fille ; sa fille malade, sa fille mourante qu'il disputait avec un courage opiniâtre aux étreintes de la mort.

Une mère n'aurait montré ni plus d'attention, ni plus de prévenance, ni plus de dévouement. Une mère n'eût pas prodigué plus de trésors de tendresse. Mais une mère eut certainement deviné ce que le bon Renaud ne soupçonnait même pas : la cause du mal qui minait son enfant.

Dieu a donné à nos mères une pénétration plus profonde, un sens plus intime et comme une double vue qui leur permettent de lire à travers notre enveloppe corporelle les secrets que nous croyons enfouis dans les arcanes de notre cœur.

Pauvre Amélie ! Elle ne connaissait que par ouï dire cette incarnation la plus suave de l'amour divin que l'on nomme une mère. La sienne était

morte, la laissant orpheline au berceau. De là son malheur.

Ah ! notre mère ! Comment lui résister quand elle nous prend, jeune fille, entre ses bras, quand elle nous berce doucement, comme on fait d'un enfant pour l'endormir, et quand, nous inclinant calmement sur son sein, elle dit tout bas, entre deux baisers, avec cette voix céleste qui vous remue comme celle de Dieu :

— Allons, petit cœur, ouvre-toi et parle sans crainte ; confie-moi tes doux projets. A qui pensons-nous comme cela tant que le jour dure ? A qui rêvons-nous ainsi tant que dure la nuit ?

Comment ne pas répondre ? Confuse et prise pour ainsi dire au trébuchet, la fillette rougit d'abord comme une cerise mûre ; puis deux larmes lentes et chaudes glissent le long de ses joues empourprées ; puis, enhardie par un nouveau baiser et par un encourageant sourire :

— A lui ! balbutie sa bouche frémissante.

— Tu l'aimes donc bien ?

— Si je l'aime, mère ! Tu me demandes si je l'aime, j'en meurs.

Il n'y a que le premier avoué qui coûte. A peine ces paroles prononcées, la langue se délie, le cœur se dégonfle ; on cause, on babille, on dit tout, et les beaux châteaux en Espagne qu'a bâtis l'imagination folle, et les beaux rêves d'or sifflent envolés qu'entrevois, et les luttres contre soi-

même, et les désespoirs soudains, et les obstacles qui heurtent la marche et barrent le chemin, et les révoltes de l'âme. Tout cela entrecoupé de sanglots, de larmes et de baisers. On pleure ; le mal s'en va avec les larmes.

Et quand la douce mère, toujours bonne, toujours indulgente, répond tout bas, à l'oreille :

— Tu l'épouseras, puisque tu l'aimes tant.

C'en est fait : le cœur bat, le sang bout. La santé revient au grand galop et la maladie prend honteusement la fuite. On est sauvée. Le lendemain, quand le médecin arrive pour la visite accoutumée, il triomphe et s'écrie :

— Votre enfant va mieux. Que vous disais-je, madame, la nature, le climat, le régime... La science ne se trompe jamais.

Ce qui ne se trompe jamais, docteur, c'est l'œil clairvoyant d'une mère.

Mais, hélas ! nous l'avons dit, Amélie n'avait plus de mère : voilà pourquoi le climat d'Antibes, en dépit des soins paternels, restait sans influence sur elle. Voilà pourquoi elle continuait de dépérir, comme un beau lys qu'un verre à piqué à la racine, et qui se penche faible et décoloré.

Renaud se désespérait. Il maudissait l'ignorance des médecins et l'impuissance de la science qui n'a pas encore trouvé de remèdes efficaces à tous les maux humains. Le jour, la nuit, en se promenant, en mangeant, en dormant, il s'avait qu'une

Rien de mieux justifié, certes, que ces crédits ; mais leur nécessité démontre combien est coupable le gouvernement républicain d'avoir gaspillé dans un but électoral des millions et des millions, épuisé nos ressources, rendu impossible tout équilibre budgétaire. A chaque instant peuvent surgir des besoins nouveaux, et les pouvoirs publics se trouvent alors dans l'obligation de mesurer parcimonieusement les secours tout en aggravant le déficit.

LA CONCURRENCE ÉTRANGÈRE

Le ministère de l'agriculture vient de faire publier à l'Officiel le relevé des quantités de froment, grains et farines importées et exportées du premier août 1886 au 15 février 1887.

Le total des importations en grains pour cette période s'élève 5,096,093 quintaux. Le total des exportations ne dépasse pas 8,649 quintaux.

Le total des farines importées atteint 459,984 quintaux, tandis que celui des farines exportées arrive péniblement à 47,263 quintaux.

Si de ces chiffres nous déduisons les importations et les exportations jusqu'au 31 janvier dernier, nous obtenons le mouvement des transactions propre à la première quinzaine de février 1887.

Nous trouvons ainsi que du 1^{er} au 15 février le total des grains importés est de 496,444 quintaux contre 729 quintaux exportés.

Tout commentaire affaiblirait l'éloquence de ces chiffres.

CONDAMNATION D'UN ANCIEN DÉPUTÉ

Le tribunal correctionnel de Clamecy vient de condamner à trois mois de prison M. Auguste Vermont, ancien député radical de Seine-et-Oise, actuellement résident de France aux îles Gambier, pour tentative d'escroquerie commise sur un marchand de bois de Clamecy.

Son complice dans cette affaire, un sieur Landry, a été condamné à quinze mois de prison.

PROFANATION D'UN CADAVRE

Quelques libres-penseurs, parmi eux le maire d'une commune voisine, ont enlevé violemment de l'église de Mareau-aux-Prés (Loiret), pendant la cérémonie funèbre, le cercueil d'un homme qu'ils voulaient enterrer civilement. Cet homme avait cependant demandé, avant de mourir, et reçu avec toute sa connaissance les derniers sacrements. Ce rapt de cadavre a été consommé malgré les protestations du prêtre, du maire de Mareau-aux-Prés, de tous les membres de la famille qui entouraient le cercueil. L'affaire a été portée devant le tribunal correctionnel d'Orléans, qui a prononcé contre les inculpés différentes peines variant de quinze jours de prison à cinquante francs d'amende.

Le sieur Durand, maire de Saint-Hilaire, a eu pour sa part dix jours de prison, Or,

ce fonctionnaire est toujours en fonction. M. le ministre de l'intérieur hésiterait-il par hasard à le révoquer ?

ÉTRANGER

LE VOTE DU SEPTENNAT

On télégraphie de Berlin, 9 mars :

« Voici le vote du Reichstag :
» Pour le septennat, 223.
» Contre, 46.
» Abstentions, 83. »

PORTUGAL. — La municipalité de la ville de Lisbonne a décidé que les trois jours qui suivront la délivrance de la princesse Amélie, duchesse de Bragança, seront considérés comme jours fériés. Il en sera de même pour le jour du baptême.

On organise à cette occasion des fêtes qui promettent de ne le céder en rien à celles si brillantes du mariage.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 mars.

Nos rentes conservent une ferme attitude. Le 3 0/0 cote 80.40 ; le 4 1/2 0/0 109.

Le mouvement de progression continue sur le Crédit Foncier. On est à 1,363. Les obligations foncières et communales à lots sont en grande fermeté. Maintenant que les capitaux un moment sollicités par les diverses valeurs ne trouvent plus à s'employer aussi aisément, il est certain qu'ils se reporteront sur les obligations du Foncier.

La hausse s'affirme davantage chaque jour sur la Société Générale que l'on traite à 466.

Les Polices A B de l'Assurance Financière avec leur revenu assuré de 5 0/0 sont très recherchées par les capitaux en quête d'un emploi soit temporaire soit définitif.

La Banque d'Escompte s'est élevée à 467.50. La reprise complète du cours de 500 ne fait plus de doute pour personne et tous les achats que l'on signale en ce moment sont faits en vue d'une reprise importante à courte échéance.

La Société de Dépôts et Comptes Courants est toujours bien tenue aux environs de 600.

L'action de Panama se traite couramment de 395 à 396.

Achats suivis en actions et obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a décidé que les engagés conditionnels, brigadiers, caporaux et sous-officiers, qui ont de bonnes notes de conduite, pourront obtenir un congé du 5 au 14 avril prochain.

Les militaires israélites qui se trouvent dans les mêmes conditions seront envoyés en congé du 8 au 16 avril. Ceux de ces soldats qui tiennent garnison en Algérie auront en outre trois jours pour aller et retour.

Par décision du 28 février, le ministre de la guerre a rétabli pour les troupes du génie le port de l'épaulette écarlate.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SAUMUR.

On annonce qu'un groupe d'enfants du centre de la ville se proposent de se travestir le dimanche 20 mars et de parcourir les rues et places en quête au profit des pauvres du Bureau de bienfaisance.

Les plus âgés ont de 14 à 15 ans et les plus jeunes de 5 à 6 ans. Ces enfants se sont déjà réunis en un bal privé à l'époque du carnaval, et on dit le plus grand bien de la fraîcheur et de la bonne grâce des costumes.

Plusieurs négociants du quartier mettent leurs camions à leur disposition pour cette promenade. Ils seront peints et décorés pour la circonstance.

Tout fait espérer que la recette sera fructueuse pour les pauvres.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Les essais d'éclairage électrique qui se font à Saumur depuis le 4^{er} janvier dernier cesseront le 15 mars courant.

Les personnes que ce mode d'éclairage peut intéresser ont donc encore quelques jours pour suivre les expériences.

LIVRES CLASSIQUES

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la vente, par les instituteurs, des livres et fournitures scolaires. Dans les localités où se trouvera un libraire patenté, les instituteurs et les institutrices n'auront pas le droit de vente. Ailleurs, ils pourront l'exercer, mais seulement d'après des tarifs affichés avec le visa de l'inspecteur primaire. L'interdiction ne concerne, naturellement, que le personnel de l'enseignement public.

Nous avons reçu ce matin la lettre suivante :

« Château-Noir, mardi 8 mars.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'ai lu dans l'Echo Saumurois du 6 mars un article très flatteur pour notre très modeste équipage. Je vous prie d'en remercier pour nous votre abonné, dont la bonne foi a dû certainement être surprise.

» L'équipage de M. le baron F. de Rochebouët ne chasse pas en Chandelaie, mais bien avec nous à Monnoie, et si nous avons été assez heureux dans nos débuts, nous devons ces succès uniquement à son concours.

» C'est après nous être entendus avec le marquis de Maillé, qui cette année ne devait pas chasser en Anjou, que nous avons monté notre équipage. Nous espérons bien que l'absence de M. de Maillé ne sera que momentanée et qu'il reprendra l'année prochaine dans nos forêts ses laisser-courre auxquels ses amis seront toujours heureux d'assister.

» Je compte sur vous, Monsieur le Rédacteur, pour vouloir bien insérer cette

rectification dans un de vos prochains numéros.

» Veuillez agréer à l'avance, Monsieur, mes remerciements et l'expression de mes sentiments très distingués.

» EMILE PROUST. »

AUBIGNE-BRIAND. — On lit dans le Bulletin de l'enseignement libre :

« Une école libre de filles vient d'être fondée à Aubigné-Briand. Le maire de la commune a cherché à entraver cette création ; mais son opposition, reconnue dénuée de tout fondement, a été rejetée, après enquête, par le conseil départemental.

» Cette école sera confiée aux religieuses de la congrégation de la Pommeraye.

» Cette utile fondation est due à la famille Merlet, qui nous pardonnera l'indiscrétion de la nommer ; c'est pour nous un devoir de consigner les bienfaits. Nous saisissons aussi avec empressement l'occasion de remercier notre ancien préfet, M. Merlet, qui est maintenant notre député, du concours précieux qu'il donne à l'œuvre des écoles chrétiennes, ainsi que de la lutte qu'il soutient à la Chambre pour la défense de nos droits et la protection de nos intérêts. »

BRAIN-SUR-ALLONNES. — C'est le 4 mars qu'un incendie s'est déclaré chez M. Etienne Soyer, cultivateur à Brain-sur-Allonnes. Le feu a pris dans un bâtiment comprenant une écurie, une boulangerie, etc., et mesurant 23 mètres de long sur 7 de large. Presque toute la construction a été détruite. Les pertes, qui s'élèvent à 3,400 fr., sont couvertes par une assurance.

VILLE D'ANGERS

Quatrième fête de la Mi-Carême

Dimanche 20 mars

GRANDE FÊTE CARNAVALESQUE

Programme.

Une heure. — Départ du Champ-de-Mars.

Deux heures. — Arrivée quai National et défilé devant le jury.

Trois heures. — Arrivée au Champ-de-Mars.

Quatre heures. — Défilé devant le jury pour recevoir les récompenses.

Six heures et demie. — Grande représentation au Grand-Théâtre.

Sept heures et demie. — Représentation au Cirque-National.

Huit heures et demie. — Retraite aux flambeaux avec le concours de la musique du 435^e et des cuirassiers.

Dix heures. — Bal paré et masqué au Grand-Théâtre.

A une heure (au Cirque). — Grand concert populaire carnavalesque.

Prix accordés aux voitures les mieux décorées, aux musiques les mieux organisées, aux groupes, aux cavaliers et aux piétons les mieux réussis :

Un premier prix de 400 fr. — Deux

préoccupation unique : trouver quelque spécifique inconnu qui soulageât son enfant.

Il se parlait souvent tout haut, en errant seul sur la grève, comme une âme en peine.

On l'entendait dire tout à coup :

— Que peut-elle avoir ?

Mais il ne lui vint pas à l'idée qu'un amour contrarié et contrarié par sa faute, à lui, pouvait être la cause de ce mal contre lequel il luttait impuissant.

Amélie, de son côté, n'avait pas soufflé mot de Julien, depuis la défense que son père lui en avait faite, avant leur départ de Montreuil.

L'âme des vierges a de délicates pudeurs. Il lui eût semblé commettre une profanation, presque un sacrilège, en confiant à un homme, cet homme fut-il son père, l'aveu de son amour. A une mère, à la bonne heure, on peut tout dire.

Amélie se taisait et ce silence la tuait.

Quand le temps était beau, on transportait la malade sous un berceau d'orangers dont la vigoureuse végétation contrastait cruellement avec la débilité de la jeune fille. De là elle plongeait sur un ravissant paysage de maisons de plaisance et de jardins fleuris et ensoleillés ; au-dessous, elle pouvait admirer la mer dont les flots bleus s'étendaient devant elle, à l'infini. Mais à peine avait-elle encore la force d'admirer quelque chose.

Son père s'asseyait près d'elle. Il pressait ses

mains moites de fièvre et demeurait des heures entières, silencieux, à la regarder, tandis qu'elle se laissait aller à une rêverie amère.

En vérité, c'est une épouvantable torture que de voir ainsi un être aimé, la chair de votre chair, l'âme de votre âme, s'éteindre de jour en jour, peu à peu, comme une lampe qui manquerait d'huile, de suivre pas à pas la marche du mal et de savoir que ni soins ni remèdes n'y peuvent rien.

Le pauvre père, quand il avait longuement rassasié sa douleur de la vue de sa fille, dont le visage amaigri accusait les progrès de la maladie, le pauvre père semblait s'éveiller tout à coup, et lui demandait d'une voix étranglée par l'angoisse :

— Que te manque-t-il, mon enfant ?

— Rien, répondait-elle tristement.

Et son regard, baissé d'une vapeur humide, se replongeait de nouveau dans l'immensité du ciel bleu.

— Désires-tu quelque chose, chérie ? reprenait le père désolé.

Elle le regardait étonnée et comme hésitant à répondre ; puis elle hochait la tête et souriait du sourire des désespérés qui n'attendent plus de bonheur en ce monde :

— Rien, murmurait-elle.

— Mon Dieu, soupirait le pauvre père : un miracle pour sauver mon enfant !

Une nuit que l'inquiétude et l'insomnie l'avaient chassé de sa chambre, il s'approcha du lit d'Amélie. Le temps était à l'orage, la malade se ressentait douloureusement de l'état de l'atmosphère. La fièvre la brûlait ; elle avait le délire. Machinalement, il lui tâta le pouls. Elle parlait haut, rapidement, brièvement, à mots saccadés : le nom de Montcornet sortit à plusieurs reprises de sa bouche haletante.

Renaud intrigué prêta l'oreille. Il n'entendit d'abord que des lambeaux de phrases incohérentes. Puis bientôt ces mots le frappèrent :

— Julien, disait-elle, mon amour, ma vie, ne m'abandonne pas, Julien !

Renaud recula effaré, comme si un spectre se fût dressé devant lui.

— Je t'aime, continua la malade... On veut nous séparer ; mais je serai à toi... ou à la tombe.

Ces paroles, qu'elle lançait au hasard de son délire, éclairèrent soudain l'esprit de Renaud comme l'éclair qui frappa Paul sur le chemin de Dames. Il comprit alors de quoi sa fille était malade : c'était d'amour qu'elle mourait.

— Ah ! s'écria-t-il en se tordant les bras de désespoir, malheureux que je suis ; en la séparant brusquement de Julien, j'ai tué mon enfant !

Il passa la nuit au chevet d'Amélie : la découverte qu'il venait de faire lui ouvrait des horizons nouveaux. Il réfléchit longuement à la conduite

qu'il devait tenir. Connaître la cause du mal, n'est-ce pas l'avoir guéri à moitié ? Le lendemain, sa résolution était prise.

— Mon enfant, dit-il à Amélie, je vais te quitter pour quelques jours.

Et comme elle le regardait pour l'interroger :

— Une affaire imprévue m'appelle à Paris, dit-il. (A suivre.)

N° 3

UN SINGULIER PAIEMENT

Sa contrariété devint plus vive lorsqu'il vit le bonhomme, qui l'aperçut tout de suite malgré le faible éclairage et sa mauvaise vue, venir, en traînant moins la jambe, directement à lui.

Du reste, il l'aborda d'un air cordial et sans paraître songer à la créance.

— A la bonne heure, tu te portes toujours bien, toi, mon cher Gégant, dit le gouteux.

— Eh ! oui, mon cher Lordin, pas trop mal. Ni toi non plus, puisque tu reviens ici.

— Euh ! les douleurs laissent quelquefois du répit, et l'on en profite pour sortir de son trou, où ce n'est pas gai d'être tout seul.

En disant cela, Lordin s'était assis à côté de son

deuxièmes prix de 50 fr. — Six troisièmes prix de 25 fr. — Dix quatrièmes prix de 10 fr.

Deux cents autres prix consistant en :
1° Champagne, première marque d'or, offert par MM. Thoreau fils, Bouvet-Ladubay, A.-J. Lécluze, Ackerman - Laurance, Frémy ;

2° Liqueurs, première qualité, offertes par MM. Cointreau fils, Chottin, Combiér, Guéry, H. Manson, Richard, M^{me} veuve Angelo et Carichou.

Le Comité fournira à toutes les personnes qui en feront la demande et qui voudront bien s'engager à se costumer et à indiquer leurs projets, une voiture attelée de deux chevaux, des jouets et des fleurs pour être distribués pendant le parcours du défilé.

Pour les renseignements, s'adresser à MM. Cahen, Mondain, Bouvet, Underberg, Chottin et Autré.

Une quête sera faite au profit des pauvres.

Tuë par un train. — L'express qui part d'Angers à 9 heures 1/2 a tamponné en gare dimanche soir le sieur Bondut, ouvrier menuisier à Tiercé, qui regagnait son domicile.

Le malheureux a été projeté sur une barrière et est allé retomber à 45 mètres environ de la voie.

La mort a été instantanée.

POITIERS.

La catastrophe de la rue des Basses-Treilles.

Un épouvantable accident s'est produit l'avant-dernière nuit, rue des Basses-Treilles, pendant que M. Delhomme, vidangeur à la Tranchée, son fils et un de ses ouvriers vidaient la fosse d'aisances de la maison de M. Arthur de la Besge.

L'ouvrier et le fils Delhomme qui étaient descendus dans la fosse sans prendre, probablement, les précautions nécessaires, ressentirent un commencement d'asphyxie et appelèrent au secours.

Delhomme père se porta aussitôt à leur aide, et comme l'orifice de la fosse, de très petite dimension, ne donne que tout juste le passage à un homme, il se fit descendre par une corde.

Aussitôt descendu, il se sentit malade lui aussi et resta au fond de la fosse.

D'autres vidangeurs reculerent devant le danger et on resta trois quarts d'heure avant de trouver un homme qui voudrait bien se dévouer.

Enfin un pompier, M. Lancereau, au courage et au dévouement duquel on ne saurait trop rendre hommage, se fit descendre dans la fosse et remonta successivement les trois hommes.

Delhomme fils et l'ouvrier, grâce aux bons soins de M. Arfeuille, directeur de la pharmacie centrale, et de MM. les docteurs Lussault et Mercenier, furent promptement rappelés à la vie.

Quant au malheureux Delhomme père, il fut remonté mort, sa tête ayant heurté sans doute une pierre.

M. le commissaire de police Thillard et deux agents ont assisté au sauvetage.
(Journal de la Vienne.)

LE PRIX DU PAIN

On lit dans le Journal de l'Ouest :

« Depuis le 4^{er} mars, les boulangers de Poitiers ont augmenté le prix du pain.

» Pourquoi ?
» Parce que, nous dira-t-on, il s'est produit une hausse de deux francs sur le blé.

» Soit.
» Avec quoi les boulangers font-ils le pain ? Avec de la farine, n'est-ce pas ?

» Or, la farine a baissé de deux francs.

» C'est bizarre, mais cela est.
» Il est non moins bizarre de voir MM. les boulangers faire payer le pain plus cher en mars, la farine leur coûtant 55 francs, qu'ils ne la faisaient payer en janvier, la farine leur coûtant 57 francs.

» Parions que si le blé eut baissé et la farine augmenté, le prix du pain eut été élevé tout de même. »

TOURS.

On lit dans la Chaîne d'Union :

« Le dimanche 6 février, au Temple de la L. les Persévérants Ecossais, les trois Loges de l'Or... de Tours étaient réunies. En même temps, avait eu lieu l'initiation de deux profanes, parmi lesquels M. Paul Houzie, directeur de l'Union libérale et de la Petite France.

» A l'ouverture des travaux, de nombreuses députations des Loges de Saumur, Angers, Le Mans, Orléans, Montrichard, Châtelleraut, etc., sont introduites dans le Temple...

» Le F. Jeanvrot, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, suppléant à l'absence du F. Jullien (député de Loir-et-Cher), retenu par ses travaux parlementaires, fait le récit d'une page d'histoire vraiment intéressante, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Touraine au moment de la Révolution...

» Au banquet, des toasts nombreux ont été portés à la République, à M. Jules Grévy, son digne président, aux grandes Obédiences maçonniques, aux sénateurs et députés républicains, etc. »

Une nouvelle inexacte. — Les journaux de Tours démentent le bruit qui avait couru en ville du déplacement des ateliers de la Compagnie d'Orléans, de Tours à Châteauroux.

La Petite France a reçu de son correspondant de Paris la note suivante :

« Contrairement à la nouvelle annoncée par la lettre de M. Belle, député, à M. le maire de Tours, je suis en mesure de vous donner comme absolument certain que non seulement les ateliers de la Compagnie d'Orléans à Tours ne seront pas transférés à Châteauroux, mais encore qu'ils vont être agrandis par suite des nécessités du service.

» L'installation d'ateliers à Châteauroux est une conséquence de l'augmentation du

réseau. Ce sont simplement des ateliers auxiliaires. »

NANTES.

Le torpilleur de haute mer, l'Ouragan, sera mis à l'eau, des Ateliers et Chantiers de la Loire, à Nantes, demain vendredi ; il filera 25 nœuds à l'heure, soit la plus grande vitesse atteinte jusqu'à présent.

C'est la marche ordinaire d'un train de chemin de fer.

L'Ouragan sera commandé par le lieutenant de vaisseau Le Nepvou de Carfort.

VOLEUR DE GRANDS CHEMINS

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple :

« Samedi soir, un jeune homme de 46 ans, fils d'un de nos amis, partait de Nantes, à cheval, pour Basse-Goulaine. Il laissait reposer son cheval qu'il maintenait au pas, et se trouvait entre les dernières maisons du quartier de Saint-Jacques et la station de Vertou, lorsqu'un inconnu s'approcha de lui et lui souleva le bonnet.

» Il répondit à ce salut, change d'allure, lorsque cet individu se jetant vivement à la bride de son cheval, l'arrêta et le frappa d'un coup de poignard. Le cheval se jeta de côté. L'inconnu ayant saisi M. du B... par son paletot, le désarçonna et le jeta à terre où il le frappa de trois coups de poignard.

» Surpris par une pareille agression et étourdi par la chute, le jeune du B... perdit un instant connaissance.

» Quand il revint à lui, il était couché par terre, son habit et son pantalon étaient troués, son cheval était resté sur la route.

» Dieu merci, le coup de couteau qui devait le tuer avait été amorti par son portefeuille et des journaux, et les deux autres coups ne l'avaient que légèrement blessé aux jambes ; M. du B... en était quitte pour sa montre et sa bourse que ce détresseur lui avait enlevés.

» Tout meurtri, il remonta à cheval et se rendit à la Gendarmerie de Vertou faire sa déclaration.

» La Gendarmerie commença de suite ses recherches, et tout fait espérer que la justice mettra la main sur l'assassin.

» Il serait pourtant bien temps que la police en finît avec les repris de justice, les voleurs de grands chemins et les voleurs d'églises, dont les exploits jettent l'effroi dans nos campagnes. »

Il est prudent aujourd'hui de ne voyager que bien armé, et de ne laisser parler qu'à distance.

Nécrologie. — On annonce la mort du marquis de Vesins, qui a succombé, au Mans, à une maladie de cœur. Il appartenait à la maison de Le Vezou, qui a son écusson dans les selles des croisés de Versailles, comme la maison de Vesins dont l'héritière épousa, au quinzième siècle, Bérenger de Le Vezou. Leur descendance réunit ces deux noms, tous deux originaires du Rouergue et que l'on retrouve à la même croisade de saint Louis. Sept frères de cette famille combattaient à Fontenoy.

De nos jours, le comte de Le Vezou de

Vesins, devenu veuf, entra dans les ordres et devint évêque d'Angers. Il était père du marquis de Vesins qui vient de mourir, et qui avait épousé M^{me} Louise Oudinot, fille du maréchal Oudinot, duc de Reggio, si célèbre dans les annales du premier Empire, et de M^{me} de Coucy, dame d'honneur de Madame la duchesse de Berry.

Nous pouvons ajouter que M^{me} la marquise de Vesins et M^{me} de Vesins, depuis très longtemps, prennent une part active aux œuvres de charité de la ville d'Angers, et principalement à l'œuvre si recommandable des Cercles catholiques d'ouvriers.

La Petite Guerre

Voici le sommaire du sixième numéro de la Petite Guerre, journal satirique hebdomadaire, qui vient de paraître (rédacteur en chef, M. Léo Taxil) :

Abdication S. V. P., Pierre Marcel. — Prédications pour la semaine. — Joyeux et anarchistes, Augustin Remy. — Turlutaines. — L'homéopathe M. Dauphin, P. M. — Justice républicaine. — Les opprimés. — Au Sénat sauveur les sous-préfets reconnaissants.

La Petite Guerre est le meilleur marché des journaux hebdomadaires parisiens ; le numéro coûte seulement 5 centimes. L'abonnement, très modique, est d'un franc pour un trimestre, ou de trois fr. par an. Direction et administration : 54, rue de Lille, à Paris.

A la suite d'un achat important de Morue blanche d'Islande et les bas prix obtenus par la maison G. Douesnel — EPICERIE CENTRALE — cette maison vend actuellement ce produit 40 centimes le 1/2 kilog. au lieu de 50 et 60 centimes. Cette sorte n'a rien de commun avec celle vendue sous le nom de morue verte.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 5 mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : les grands tremblements de terre ; les tremblements de terre en France : Nice et Menton ; le bal de l'Elysée ; inauguration de la statue de Louis Blanc ; M. Demolombe ; M. le baron Baude. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs. — Récréations de la famille. — Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Le tremblement de terre du Midi ; Menton ; Ruines de la paroisse Saint-Michel ; les effets de la catastrophe ; les campements des sinistrés. — Paris : le dernier bal de l'Elysée. — Le tremblement de terre du Midi : Nice ; la panique dans les rues ; l'école municipale des jeunes filles du quartier Saint-Etienne ; une maison du quartier Saint-Etienne ; un campement sur une place. — Statue de M. Louis Blanc. — M. Demolombe. — M. le baron Baude. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

débiteur, en commandant à la servante un petit verre, lui aussi. Après quoi, allumant sa pipe à celle de Gégant :

— Faisons une partie, lui dit-il.
— Volontiers, répondit Gégant, ne demandant pas mieux que de le voir jouer au lieu de s'occuper d'autre chose.

Alors ils commencèrent un piquet, que Gégant, trop distrait probablement par la préoccupation de sa dette, perdit, malgré ses bonnes cartes et son habitude du jeu. Lordin, demandant d'autre eau-de-vie, lui proposa une revanche qu'il accepta de grand cœur, mais cette seconde partie, il la perdit encore, et de nouveau ayant tenté la chance, il fut une troisième fois pic, repic et capot.

— Décidément, dit Lordin, ce soir tu n'es pas en veine.

— Que veux-tu ? un autre jour, ça tournera mieux.

— Comme tes affaires, espérons-le ; car, à présent, il paraît qu'elles tournent mal, puisque tu ne me paies pas.

— Que si, que si, elles tournent bien... Mais, mon vieux camarade, continua plaintivement Gégant, qui voyait venir, malgré tout, le quart d'heure fatal, ne parlons pas de choses sérieuses ; ce n'est ni le lieu, ni le moment.

— Comment ! au contraire. C'est quand on est débarrassé des tracas de la journée, quand on est

hors de chez soi à faire la partie, en buvant et fumant la pipe, qu'on a l'esprit plus libre et qu'on s'entend le mieux.

— C'est sûr que nous sommes trop bons amis pour ne pas nous entendre.

— Surtout puisque tes affaires tournent bien.

— Sans doute.

— Ainsi, tu vas m'indiquer le jour où je te donnerai, de ce que tu me dois, bonne et valable quittance.

— Oh ! ce jour, te le désigner tout de suite, ça ne m'est guère possible.

— Prétendrais-tu n'avoir pas eu le temps de le choisir, depuis l'époque fixée dans l'acte pour le remboursement ?

— Non ; seulement je ne te croyais point pressé ; je pensais que mon vieil ami voulait bien attendre.

— Attends, quand tes affaires sont bonnes !...
— Oui, bonnes au fond ; mais, tu sais, il y a des hauts et des bas en toutes choses.

— Enfin, je n'ai déjà que trop attendu, et je passerais pour un nigaud qui se laisse mettre dedans, si j'attendais davantage.

— Moi, te mettre dedans ! m'en crois-tu capable ?

— Prouve-moi le contraire en me payant.

— Te payer sur-le-champ, je ne saurais, mais plus tard...

— Plus tard sans dire quand, ça ressemble à jamais, et je ne veux pas attendre toujours.

— Comme s'il en était question !

— Indique-moi une date.

— Soit ; je calculerai, je verrai, et je te l'indiquerai demain.

— Non pas ; calcule, vois et indique-la-moi ce soir.

— Allons, dit au hasard Gégant poussé à bout, je te paierai fin du mois prochain.

— Te moques-tu ? Nous ne venons que d'entrer dans celui-ci, et trois mois sont passés depuis que tu me fais attendre. Il faut que tu me paies, au plus tard, le dernier du courant ; sinon...

— Sinon, quoi ? demanda Gégant tout perplexe.

— Sinon, mon cher, je trouverai des huissiers pour faire chez toi des saisies et des tribunaux pour ordonner des ventes.

Le débiteur épouvanté baissa la tête. C'était là cette terrible éventualité qu'il redoutait depuis des semaines et à laquelle, faute d'argent ou de crédit pour trouver d'autre prêteur, il se voyait maintenant hors d'état d'échapper. On saisirait, on vendrait à vil prix, sans qu'il lui en revint peut-être un sou, et sa maison et son fonds de commerce.

— Tu aurais la cruauté de faire vendre chez moi, de me ruiner, mon cher Lordin ? finit-il par dire d'un ton lamentable. Tu ne craindrais pas de

causer tant de peine à ma femme et ma fille ?

— Ta femme, je ne vois pas pourquoi je m'en soucierais plus que toi, qui parais ne t'en soucier guère. Ta fille...

Lordin s'interrompt, et il sembla réfléchir.

— Au fait, elle est gentille et elle a l'air bonne enfant, reprit-il après un silence pendant lequel Gégant, anxieux, n'avait rien trouvé à dire.

— Oh ! répondit-il alors machinalement, bien bonne enfant et bien gentille.

— Oui, et, à cause d'elle, nous pourrions, si tu voulais, arranger les choses autrement.

— Certes, je le voudrais, mon cher Lordin.

— Eh bien ! arrangeons-les.

— De quelle manière ?

— De la manière la plus agréable pour toi : tu ne me rendras pas mon argent, et je t'en donnerai quittance.

— Ah ! mon bon vieux camarade !

— Oui, à une condition...

— Laquelle, dis, laquelle ?

— Tu me donneras ta fille en mariage.

(A suivre.)

MONNIER DE LA MOTTE.

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 10 mars,

Représentation populaire. — Moitié prix à toutes les places.
Les DEUX ORPHELINES, drame en 8 actes, de MM. Dennery et Cormon.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DUGRIP, MAXIMILIEN.
 Les créanciers de la faillite du sieur Dugrip, marchand tailleur à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le mercredi 16 mars 1887, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés.
 (166) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Duguesclin, 27.

Le SAMEDI 26 mars 1887, heure de midi, il sera procédé, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bressuire et devant M. ALLONNEAU, juge du siège, à l'adjudication publique et aux enchères des biens dépendant de la faillite du sieur Jacques RENAULT, ancien éleveur de sangues, demeurant à Brie, lesquels consistent dans :

I. La Propriété des Loges, située commune de Saint-Jouin-les-Marnes, d'une contenance de treize hectares vingt-trois ares trente-cinq centiares.
 Sur la mise à prix de... 15,236 fr.

II. LA PROPRIÉTÉ DE BRIE, située en cette commune, d'une contenance de dix-neuf hectares quarante-six ares quarante-cinq centiares.
 Sur la mise à prix de... 39,211 fr.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M^e ARDOUIN, avoué à Bressuire, poursuivant l'adjudication.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

BON MOBILIER

A Vendre aux enchères

DIMANCHE 13 MARS 1887, à 1 heure précise, et jours suivants, au domicile de M^{me} veuve VERSSÉ, au Pont-Fouchard, commune de Bageux.

Literie, meubles, linge, garde-robe, vin, argenterie et quantité de bons objets.

Au comptant et 10 0/0 en sus.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

Vente Mobilière

Au Pont-Pouchard (Bageux),
 Au domicile de M^{me} veuve ROUSSLET, décédée,
Le dimanche 20 mars 1887, à midi,
 Par le ministère dudit M^e PINAULT.

On vendra :

Un salon, salle à manger, pendules, tableaux, glaces, piano, lits, linges, fauteuils, meubles divers, vaisselle, batterie de cuisine ;
 400 volumes (Molière, La Fontaine, Boileau, M^{me} de Staël, M^{me} de Sévigné, etc.) ;
 Voiture à 4 roues, harnais, selle de dame, etc., etc.

On paiera comptant, plus 10 0/0 en sus pour frais. (156)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame, Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon ; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier ; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888.

GRANDE MAISON

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (50)

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 5 pieds..... 65 fr. le mille.
 Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.
 Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JEUNETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Selmes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison :
 Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ;
 Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ;
 Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de 25 fr., franco dans toute la France.

6 couteaux avec excellentes lames en acier. 12 (6 cuillères et 6 fourchettes).
 24 (12 cuillères à café et 12 cuillères à moka).
 12 (6 cuillères magnifiques et 6 cuillères à œufs).
 6 (porte-couteaux).
 2 (1 louche et 1 cuillère à lait).
 2 (1 sucrier et 1 théière).
 2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Cas 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite ; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernalis 98.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr.

Un an. 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures. 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries. 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MARS 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	80 50	80 42	Est	790 —	790 —	Obligations.			Gaz parisien	515 —	514 50
3 % amortissable	83 95	84 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1243 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515 —	515 —	Est	381 50	381 75
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1140 —	1140 —	— 1865, 4 %	522 —	520 —	Midi	389 50	389 —
4 1/2 %	103 50	104 —	Nord	1530 —	1540 —	— 1869, 3 %	410 —	410 —	Nord	395 75	395 —
4 1/2 % (nouveau)	169 —	169 —	Orléans	1325 —	1328 75	— 1871, 3 %	400 —	400 —	Orléans	390 —	389 75
Obligations du Trésor	510 —	505 —	Ouest	885 —	880 —	— 1875, 4 %	520 50	521 —	Ouest	388 —	388 —
Banque de France	4179 —	4150 —	Compagnie parisienne du Gaz	1472 50	1465 —	— 1876, 4 %	519 75	520 75	Paris-Lyon-Méditerranée	383 25	383 50
Société Générale	465 —	466 25	Canal de Suez	1987 50	1991 25	Bons de liquid. Ville de Paris	529 —	527 50	Paris-Bourbonnais	382 —	385 —
Comptoir d'escompte	997 50	1000 —	C. gén. Transatlantique	508 75	510 —	Obligations communales 1879	473 50	473 —	Canal de Suez	591 —	592 —
Crédit Lyonnais	548 75	550 —	Russe 5 0/0 1870	97 —	97 —	Obligat. foncières 1879 3 %	479 —	477 —			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370 —	1365 —				Obligat. foncières 1 83 3 %	376 50	376 75			
Crédit mobilier	280 —	288 25									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.											
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir						
Saumur (orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	6 34	Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 10				
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur (état)	»	6 50	8 31	4 19	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»			
Nantillybatte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»			
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»		
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 03	11 —	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 —	4 23	Noyant-Méon	»	8 39	12 59	»	2 11	4 06	6 38	11 45	
Montreuil (a)	»	7 24	9 19	11 15	»	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 43	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir.	»	10 07	2 14	»	2 57	5 09	7 45	12 32	
— (dép.)	»	7 36	9 31	11 24	»	4 58	9 11	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44										
Thouars	»	7 59	»	11 57	»	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20										
Loudun	»	8 10	»	12 08	»	5 32	9 46																
Poitiers	»	8 33	»	12 40	»	5 41	9 55																

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS								SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Direct. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24	
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»	
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»	Port-Boulet	»	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30	10 42	
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»	La Chapelle	»	9 —	»	1 24	5 17	7 44	»	
La Ménitrie	»	7 35	9 53	2 00	»	7 50	11 13	Langeais	»	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11	
Angers	»	8 28	10 41	2 40	»	8 33	11 53	Tours	»	10 12	10 40	2 35	6 40	9 —	11 43	

COFFRE-FORT

MAISON HAFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMER, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.